

MISE EN CONFORMITÉ DE LA COLLECTIVITÉ : CYCLE A

OBJECTIFS

Mettre en place les premières mesures de mise en conformité au RGPD de la collectivité.

PUBLIC CONCERNÉ

Référent RGPD ou Référent Cyber de la collectivité

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi une sensibilisation au RGPD.

Disposer d'un compte utilisateur Madis à jour.

Être désigné référent par sa collectivité auprès de SOLURIS.

DURÉE

2 jours.

RÉFÉRENCE RGPD1

CRÉER LES REGISTRES ET LES TENIR À JOUR

- Structuration du registre : activation des fiches de registre.
- Mise à jour du registre des traitements.

METTRE EN PLACE LES MENTIONS D'INFORMATIONS

- Connaître les modèles de mentions.
- Adapter le modèle à chaque traitement.

RÉDIGER SA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

- Connaître le modèle et savoir l'adapter à la collectivité.
- Rédiger la politique de protection des données de la collectivité.

PERMETTRE L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

- Connaître les différents droits.
- S'organiser pour y répondre.
- Rédiger la procédure de gestion des demandes d'exercice de droits.

À la fin de la session, la collectivité dispose d'une documentation justifiant de sa mise en conformité en cas de contrôle.

DATES & LIEUX

Les 7 et 8 novembre 2023, les 11 et 12 décembre 2023, les 08 et 09 janvier 2024, les 1er et 2 février 2024, les 4 et 5 mars 2024, les 6 et 7 mai 2024, les 3 et 4 juin 2024

À Saintes

Prendre contact avec le service relation adhérents à projets@soluris.fr